



## Relevé des décisions du Conseil Syndical du SYMAR-Val d'Ariège 2023-1 du 20 mars 2023

---

**Présents** : Messieurs : Michel AUDINOS, Daniel BESNARD Alain GARNIER Joel CAZAJUS Monique DUPRAT Régis GRANGE, Marc MIRANI Jean Louis REMY Pascal TATIBOUET, André DUPUY, Jean Louis FUGAIRON Alain MARFAING, Jean-Jacques MARFAING, René ROQUES Régis ALESINA, Henri BENABENT, Yves DELRIEU, Olivier HILAIRE, Yannick JOUSSEAUME, Martine LE LOSTEC, Jean-Emmanuel PEREIRA, Bernard DEFFARGES Germain FLORES Christian MAZAS, Sébastien CATHALA, Serge GARCIA et Jean-Pierre BOMBAIL.

**Excusés** : Messieurs : Philippe FABRY, André PECHIN, Yves MARCEROU, Denis MIRAGLIAS, Didier BLANCO, Mathieu VIDOTTO, Alexandre BERMAND, Jérôme CROUZIL, Michel SABATIER. Mesdames Monique DUPRE GODFREY, Cécile POUCHELON, Béatrix GIRAULT et Monique GONZALES.

**Absents** : Messieurs : Denis BELARD, Jean-Claude SERRES, René PACHER et Daniel GERAUD.

Monsieur AUDINOS ouvre la séance à 18h00 et remercie les membres du comité syndical présents. Il présente brièvement le rapport d'activité 2021 en soulignant qu'il est bien rédigé, dans le sens où il retrace particulièrement bien les activités du syndicat. Monsieur DEFFARGES demande s'il est possible de l'avoir en format numérique.

### I. Débat d'orientation budgétaire

Monsieur Michel AUDINOS présente les éléments pour le débat d'orientations budgétaires.

### Affectation des résultats 2022 :

#### Résultats du budget de fonctionnement en 2022

Résultats 2021		Résultats 2022		Evolution 2021/2022
Excédent reporté 2020	237 585.81 €	Excédent reporté 2021	310 151.69 €	
Résultat de l'exercice 2021	72 565.88 €	Résultat de l'exercice 2022	-69 765.71 €	
Résultat de clôture 2021	310 151.69 €	Résultat de clôture 2022	240 385.98 €	
<b>R002</b>	<b>310 151.69 €</b>	<b>=&gt; R002</b>	<b>240 385.98 €</b>	<b>-22.49%</b>

#### Résultats du budget d'investissement en 2022

Résultats 2021		Résultats 2022		Evolution 2021/2022
Excédent reporté 2020	797 589.40 €	Excédent reporté 2021	911 872.10 €	
Résultat de l'exercice 2021	114 282.70 €	Résultat de l'exercice 2022	-158 191.76 €	
Résultat de clôture 2021	911 872.10 €	Résultat de clôture 2022	753 680.34 €	
<b>R001</b>	<b>911 872.10 €</b>	<b>=&gt; R001</b>	<b>753 680.34 €</b>	<b>-18%</b>
		<b>Solde RAR 2022</b>	<b>-333 096.97 €</b>	

=> Pas de besoin de financement en 2023

Nous clôturons l'année 2022 avec un résultat de fonctionnement de 240 385,98€ soit 22.49 % de moins qu'en 2021 et un résultat d'investissement de 753 680,34 € soit 18 % de moins qu'en 2021.

### Orientations budgétaires en investissement :

Un certain nombre d'opération d'études et travaux sont engagés et en cours de réalisations, ce qui se traduit budgétairement par des restes à réaliser.

De nouvelles opérations en 2023 sont prévues pour des travaux forestiers dans la vallée selon notre plan pluriannuel de gestion. L'investissement dans du matériel pour réaliser la préparation des sols, les plantations et leur entretien est également proposé en séance. Ceci permettra de gagner en efficacité sur le terrain.

La protection des cours d'eau vis-à-vis du bétail sera poursuivie avec de nouvelles opérations prévues sur la Galage de Fontanet ou encore à l'abbaye du Pesquier.

Le projet pluriannuel de restauration de zones d'expansion de crue de l'Ariège doit se poursuivre, avec des engagements à prévoir à Varilhes et Garanou.

Enfin, un projet de restauration de la section hydraulique du Scios au droit du pont de la RD117 à Montgailhard s'avère nécessaire pour des raisons de sécurité vis-à-vis des crues dans la traversée urbaine.

Les montants prévisionnels sont présentés en séance et repris ci-dessous.

	Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
	Objet	Montant	Objet	Montant
BP2023	Remboursement du capital d'emprunt	19 014 €	FCTVA 2021	60 000 €
	Atlas cadastral pour DIG	10 000 €	Subventions prévisionnelles	507 443 €
	5 études pour le PEP	164 000 €	Participations adhérents EPCI	228 286 €
	Travaux de rénovation maison Foix	65 000 €	Divers	31 709 €
	Travaux forestiers 2023	399 929 €		
	Matériel pour plantations	50 000 €		
	Bétail et Eau 2023	20 400 €		
	Travaux AAPZEC 2023	60 000 €		
	Scios à Montgailhard	30 000 €		
	Provision pour crues	374 475 €		
	Autres	55 243 €		
		Solde d'exécution reporté (R001)	753 680 €	
REPORTS	RAR - Rénovation maison Foix + achat mobilier + matériel informatique 2022	8 995 €		
	RAR - Opération n°39 : restauration des zones d'expansion de crue (AAPZEC 2018)			18 094.53 €
	RAR - Opération n°50 : restauration des zones d'expansion de crue (AAPZEC 2019)	52 373.01 €		68 416.33 €
	RAR - Opération n°51 : Etudes PI	12 000.00 €		
	RAR - Opération n°59 : Etudes de danger (PI -EDD)	116 264.50 €		7 905.67 €
	RAR - Opération n°64: RR.2021			4 620.14 €
	RAR -opération n°65: GR.2021			13 051.43 €
	RAR - Opération n°67 : études PI et travaux potentiels ouvrages	54 475.00 €		38 296.97 €
	RAR - Opération n°68 : convention quasi-régie CCBA 2021			22 999.99 €
	RAR - Opération n°69 : projet de restauration de Zones humides (2021-2024)	90946		22 497.71 €
	RAR - Opération n°70 : Bétail et Eau - vallée du Crieu	30100		20 712.80 €
	RAR - Opération n°76: travaux forestiers de gestion régulière - tranche 2022	249266.5		84 594.50 €
	RAR - Opération n°77 : travaux prévisionnels -linéaire en surveillance 2022	12844		6 979.40 €
	RAR - Opération n°78 : convention quasirégie CCBA - tranche 2022	19334.8		
	RAR - Opération n°79 : programme de plantations 2022	5029.03		10 401.00 €
		Recettes de subventions attendues sur les RAR2022		
<b>Total</b>	<b>1 899 689 €</b>		<b>1 899 689 €</b>	

Nous avons des restes à réaliser en dépenses de 651 627,84€ et des recettes à réaliser à hauteur de 318 570,47€.

Des travaux sont en cours cet hiver. Pour les opérations 76, 77, 78 et 79, les travaux commencent à l'automne et finissent au printemps.

### Orientations sur la partie du budget de fonctionnement

Dépenses prévisionnelles				
Chapitre	Objet	BP2022	Réalisé 2022	BP2023
011	Etudes PEP	0 €	0 €	212 175 €
	Autres charges de dépenses courantes	393 782 €	107 298 €	273 195 €
012	Charges de personnel	486 721 €	440 529 €	533 144 €
65	Autres charges de gestion	48 510 €	50 758 €	54 210 €
66	Intérêts d'emprunts / ICNE	2 400 €	2 240 €	2 687 €
67	Charges exceptionnelles	3 000 €	27 422 €	10 000 €
022	Dépenses imprévues	40 000 €	0 €	68 000 €
042	Dotation aux amortissements	91 840 €	91 840 €	23 711 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 011 719 €</b>	<b>720 086 €</b>	<b>1 177 122 €</b>
Recettes prévisionnelles				
Chapitre	Objet	BP2022	Réalisé 2022	BP2023
013	Charges de personnel	256 €	7 582 €	0 €
74	Dotations et participations			
	<i>Subventions animation GEMAPI</i>	246 251 €	130 359 €	474 162 €
	<i>Participation adhérents EPCI</i>	433 226 €	433 227 €	433 227 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €	98 €	0 €
77	Produits exceptionnels	2 €	27 002 €	2 €
042	chapitre d'ordre	21 832 €	25 053 €	29 345 €
R002	Solde d'exécution du fonctionnement	310 152 €		240 386 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 011 719 €</b>	<b>623 321 €</b>	<b>1 177 122 €</b>

#### Dépenses :

- *Charge de personnel : Il y aura des ajustements de salaire durant l'année 2023. Les deux agents PEP actuels seront comptabilisés sur l'année 2023 entière : En effet, un des deux agents est arrivé en septembre 2022 et l'autre en novembre 2022. Le recrutement d'un ingénieur en hydromorphologie est prévu en 2023, mais rien de précis n'est défini encore. Ce sera effectif si l'Agence de l'Eau Adour Garonne suit financièrement.*
- *Chapitre 66 : Emprunt de la maison de Foix sur année pleine.*
- *Dotations aux amortissements : Cela correspond à tout ce que le syndicat possède d'amortissable.*

#### Recettes :

*Participations et dotations : Solde de certaines subventions qui vont arriver.*

*Les participations des adhérents sont identiques à l'année précédente.*

Arrivée de Monsieur MARFAING à 18h30.

Monsieur TATIBOUET demande à quoi correspond le chapitre 11. Madame BERTHELOT précise à l'assemblée ce qu'il y a dans le chapitre.

Mesdames BERTHELOT et BOUREAU précisent à quoi correspond la dépense prévisionnelle sur l'atlas cadastral de la DIG. Madame DUPRAT propose de se renseigner auprès de différents prestataires pour savoir si ces derniers réalisent ce genre de prestation.

Au niveau investissement, Monsieur AUDINOS dit que le syndicat a comme projet de se doter d'une alarme à court terme. Plus tard, il est peut-être prévu de changer de moyen de chauffage en fonction de l'augmentation du prix de l'énergie. L'isolation des combles et des menuiseries a été réalisée. Peut-être envisager l'isolation des façades ? Il faut y réfléchir avant de s'engager.

Des travaux forestiers et des plantations sont réalisés chaque année par l'équipe d'insertion sur le bassin Auterivain et bientôt sur le territoire de la Communauté de Communes des terres du Lauragais.

Madame BOUREAU précise que de nombreux projets de plantations sont à prévoir pour les prochaines années le long des cours d'eau dégradés sur ces deux secteurs à l'aval du bassin versant. Les techniciens sollicitent l'acquisition d'un petit tracteur avec socle, foreuse et gyrobroyeur pour réaliser ces travaux de reconquête de milieux.

Ces achats représenteraient environ 50 000 € d'investissement. Ces équipements seront un plus pour l'équipe d'insertion qui pourra effectuer plus de plantations.

Monsieur CAZAJUS précise que la Communauté de Communes du Bassin Auterivain a déjà une remorque en sa possession pour transporter le futur tracteur.

Madame BERTHELOT précise que des projets de mis en défens de berges de différents cours d'eau sont proposés pour l'année 2023 notamment sur le bassin versant de la Galage de Fontanet et sur l'Arget au niveau de l'Abbaye du Pesquié.

Monsieur GARNIER part à 18h45.

### **Participation prévisionnelle des adhérents EPCI au BP2023 :**

<b>SYMAR Val d'Ariège - participation prévisionnelle des adhérents au budget prévisionnel 2023</b>					
<i>Version du 16/03/23 pour DOB</i>					
Adhérent EPCI	Clé de répartition 2022 - 40% pot financier /40% pop totale INSEE sur BV/ 20% surf BV	BF 2023	BI 2023	Total 2023	Augmentation 2022-2023
CCHA	17.71%	76 725 €	40 429 €	<b>117 154 €</b>	3 585 €
CCPT	8.32%	36 044 €	18 993 €	<b>55 038 €</b>	1 684 €
CAPFV	25.35%	109 823 €	57 871 €	<b>167 694 €</b>	5 132 €
CCPAP	23.98%	103 888 €	54 743 €	<b>158 631 €</b>	4 855 €
CCBA	19.77%	85 649 €	45 132 €	<b>130 781 €</b>	4 002 €
CCPO	0.42%	1 820 €	959 €	<b>2 778 €</b>	85 €
CCTL	4.45%	19 279 €	10 159 €	<b>29 437 €</b>	901 €
<b>L'ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>433 227.00 €</b>	<b>228 286.20 €</b>	<b>661 513.20 €</b>	20 245 €
Rappel total 2022		433 225.81 €	208 042.82 €	641 268.63 €	
Rappel total 2021		410 000 €	253 255 €	663 255 €	
<b>Evolution des cotisations de 2021 à 2022</b>		5.66%	-17.85%	-3.31%	
<b>Evolution des cotisations de 2022 à 2023</b>		<b>0%</b>	<b>9.73%</b>	<b>3.16%</b>	

Monsieur BENABENT indique que les cotisations des EPCI sont en moindre augmentation et seront réduites par la taxe GEMAPI et si l'on ramène le montant par habitant, c'est très faible.

Le DOB est adopté à l'unanimité.

II. Gestion des milieux aquatiques 2023-2033 : Révision du linéaire des cours d'eau en gestion pour le programme pluriannuel pour une durée de dix ans

Madame Alizée BOUREAU intervient par rapport à la révision du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG). Madame BOUREAU indique que le syndicat travaille à la révision de son programme pluriannuel de gestion, sur la base du bilan des travaux et actions réalisés depuis la création du syndicat en 2017 et en ayant intégré les problématiques des nouveaux territoires en gestion (CCPO, CCBA et CCTL).

Un linéaire de gestion actualisé, validé par les partenaires techniques et financiers, est proposé dans le dossier de séance et présenté en réunion. La programmation proposée tient compte des enjeux anthropiques présents au bord des cours d'eau ou encore vise la reconquête de milieux dégradés.

Madame BOUREAU indique que le syndicat doit déposer prochainement un dossier de demande de déclaration d'intérêt général (DIG) pour ce nouveau PPG. Les DIG associées aux PPG avaient auparavant une validité de 5 ans, c'est pourquoi le syndicat a proposé un premier cycle de gestion des cours d'eau pour la période 2023-2028 lors de la dernière séance du Conseil Syndical. Ce premier cycle a été validé par délibération SYM-2022-35.

Les Services de l'État ont récemment informé le syndicat que, dorénavant, les DIG pouvaient avoir une durée adaptée aux PPG (article L215-15 du code de l'environnement). Ainsi, le SYMAR Val d'Ariège fait le choix de déposer un dossier de DIG pour son nouveau PPG pour une période de 10 ans.

Le syndicat a donc revu et prolongé la **programmation de gestion des cours d'eau** pour la **période 2023-2033**.

Madame BOUREAU précise que la liste des cours d'eau concernés par la demande de prorogation des DIG en cours reste inchangée pour l'année 2023.

Madame BOUREAU présente les objectifs visés à savoir :

- Préserver la dynamique forestière, les successions végétales des ripisylves et forêts alluviales
- Reconquérir les milieux et préserver la ressource
- Entretien et surveillance au plus proche des enjeux pour limiter les risques
- Favoriser les freins hydrauliques naturels.

Puis elle présente les linéaires en gestion sur les territoires de chaque intercommunalités du territoire de gestion (cartes envoyées dans le dossier de séances et présentées lors de la réunion).

Madame Alizée BOUREAU présente le projet de délibération : Adoption du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du territoire de gestion du SYMAR Val d'Ariège 2023-2033 pour la partie travaux forestiers.

Monsieur CAZAJUS demande s'il est possible de réaliser des interventions sur des cours d'eau qui ne seraient pas programmés telle année.

Madame Alizée BOUREAU précise que le plan de gestion peut faire l'objet d'adaptations pour prendre en compte des travaux d'urgence par exemple.

Madame Marie BERTHELOT explique qu'il y a une stratégie de gestion et des cycles de passages proposés en fonction des enjeux des cours d'eau. Madame BERTHELOT prend l'exemple de la crue de Juillet 2018 qui a entraîné un décalage dans la programmation.

Monsieur AUDINOS propose le vote de la délibération. La délibération est adoptée à l'unanimité.

### III. Demande de subvention pour l'animation 2023 du programme d'études préalables (PEP) au Conseil Régional

Le programme d'études préalables (dit PEP) pour la prévention des inondations a officiellement démarré début 2023 et s'échelonne sur 3 ans. Certains financeurs du programme demandent des délibérations spécifiques à chaque partie du programme et en vue des demandes de subventions à effectuer.

Il faut délibérer pour une demande de subvention à l'attention du Conseil Régional concernant la mission d'animation du PEP pour l'année 2023.

Selon le plan de financement trisannuel du PEP, les dépenses relatives à l'animation du PEP en 2023 s'élèveront à : **104 466,27 € TTC**. Le financement de cette action du PEP sera réparti comme suit :

	Etat	Région	AEAG	SYMARVA
	52 233,13 €	7 312,64 €	11 491,29 €	33 429,21 €
	50 %	7 %	11 %	32 %

Il est proposé de solliciter l'octroi d'une subvention de **7312,64 € auprès de la Région Occitanie au titre de l'animation du PEP en 2023**.

Monsieur BENABENT lit la délibération. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

### IV. Programmation 2023 de la convention de quasi-régie

Monsieur CAZAJUS lit la présentation ci-dessous :

Une convention de quasi-régie lie le SYMARVA avec la Communauté des Communes du Bassin Auterivain et son équipe d'agents en insertion, depuis le 30 mars 2022 et pour une durée de 4 ans.

Cette convention vise à la réalisation d'une partie des travaux forestiers pour le compte du SYMARVA. Les missions interviennent sur Auterive, terre de Lauragais et ponctuellement en Ariège pour des plantations et autres.

Monsieur AUDINOS et monsieur BENABENT tiennent à remercier les encadrants et les agents de l'équipe pour le travail qu'ils effectuent.

Monsieur BENABENT précise que les plantations organisées à Pamiers avec le SYMARVA, l'équipe en insertion et l'école se sont particulièrement bien passées et que ce chantier est une vraie réussite.

Madame DUPRAT apporte des précisions sur le fonctionnement de l'équipe. Madame DUPRAT indique que le chantier d'insertion engage bien les personnes, on arrive à redonner à ces personnes une restructuration. Une entreprise a embauché une mécanicienne. Celle-ci était un bon élément en quasi-régie. Actuellement, une personne de soixante-trois ans travaille dans le chantier d'insertion.

Madame DUPRAT précise que les missions de gestion des milieux riverains sont très intéressantes pour l'équipe et que cela donne du sens à leur travail. Les encadrants Nicolas et Vincent sont des personnes motivées.

Monsieur CAZAJUS : « Avec le tracteur, ils feront plus de linéaire. Les agents sont mobilisables pour tronçonner, abattre un arbre, il n'y a pas besoin de marchés. »

Madame Marie BERTHELOT : « Au sud de Foix, on ne les sollicitera plus car c'est loin pour eux. De plus, un important travail sera effectué sur la Hyse et ses affluents qui s'écoule principalement sur la Communauté de Communes des Terres du Lauragais »

Monsieur BOMBAIL indique que la Hyse en a bien besoin.

Concernant la convention, la décision de reconduction annuelle est conditionnée par l'adoption en assemblée des 2 collectivités, de l'annexe financière prescrivant le montant de la participation forfaitaire annuelle du SYMARVA aux charges de fonctionnement du chantier d'insertion, ainsi qu'à la validation de la programmation annuelle à venir.

La participation financière annuelle en 2022 était de 94500€.

Pour 2023, la participation sera de **96300 €**.

Le programme prévisionnel de travaux pour 2023 se concentrera sur le territoire de la CC du Bassin Auterivain, en attendant l'obtention d'une nouvelle déclaration d'intérêt général de nos travaux. Une fois la DIG obtenu les travaux se concentreront sur la CC des Terres du Lauragais.

Comme précédemment, un volant de jours restera disponible pour des interventions ponctuelles sur l'ensemble du territoire de gestion.

⇒ Délibération actée à l'unanimité.

V. Travaux prévisionnels au pont du Scios à Montgailhard et convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le SYMARVA et le CD09

Monsieur AUDINOS lit la présentation ci-dessous :

Le pont de la RD117 qui passe au-dessus de la rivière Scios à Montgailhard a sa section hydraulique fortement diminuée par l'apport de matériaux suite aux crues (et notamment suite à la crue de 01/2022). Cette situation présente un facteur aggravant de risque d'inondation dans la traversée du village.

Suite à la sollicitation de la commune de Montgailhard et en coordination avec le service des routes du CD09, il est proposé de réaliser des travaux de désengrèvement de ce pont. L'étude des possibilités techniques a conduit à proposer l'évacuation des matériaux non pas, à l'aval du Scios, mais plutôt à l'aval du barrage de Labarre, dans la rivière Ariège. Ceci permettra donc de faire une recharge alluvionnaire de la rivière sur un secteur à fort enjeu patrimonial. Le projet est présenté en séance.

A cette fin, il est proposé de déléguer de façon temporaire la maîtrise d'ouvrage des travaux au CD09. Le montant total prévisionnel des travaux est estimé à 33810€ TTC ; dont 80% serait à la charge du SYMARVA et 20% à la charge du CD09, au regard de nos compétences respectives.

⇒ Proposition votée à l'unanimité.

VI. Modification du siège social dans les statuts

Monsieur AUDINOS présente la situation : Le SYMAR Val d'Ariège a regroupé en septembre 2022 le pôle basé à Arignac et celui basé à Varilhes au 14 avenue de Roquefixade 09000 Foix.

De plus, en janvier 2023, la trésorerie de Luzenac d'où nous dépendions a fusionné avec la trésorerie de Foix. Notre structure dépend à présent du SGC de Foix.

Conformément aux diverses remarques de ce dernier, il convient ainsi de modifier au sein des statuts du SYMAR Val d'Ariège l'adresse de notre siège social et administratif à l'adresse suivante : 14 Avenue de Roquefixade 09000 FOIX.

⇒ Délibération votée à l'unanimité.

VII. Informations ou questions diverses

La prochaine réunion du Conseil Syndical se tiendra le lundi 3 avril 2023 à 18h (peut-être à Foix, à vérifier pour des questions de place), pour la mise au vote du budget prévisionnel 2023. La séance est levée à 19h30.